

Ref Ville : G5/fi/2020-PUN-11
DPA : 20883&D3300/55022/RGPED/2020/9/LNASD/jfcar - PU
DG04 : 2117016&F0412/52011/PU3/2020/7

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de la SA L.LOUYET pour transformer, réorganiser, exploiter une concession automobile comprenant un atelier de mécanique, démolir un show room, mettre aux normes la façade principale, régulariser les enseignes et installer 5 nouveaux mâts drapeaux, régulariser l'abattage d'arbres, ... sis rue de la Déportation, 61 à 7100 La Louvière.

Personne à contacter : Mme A. MATERNE.

Le dossier peut être consulté auprès de la Division Permis-Autorisations-Infractions à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
Le 19/08/2020	Le 25/08/2020	Place Communale, 1 à La Louvière, le 10 septembre à 11 h	Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be

Le Collège Communal,

Autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, 2§ alinéa 1er, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Selon le plan de secteur de La Louvière-Soignies, adopté par arrêté de l'exécutif régional wallon du 09 juillet 1987, le projet se situe en zone d'habitat à caractère rural.

Le projet est également compris dans le périmètre couvert par le Guide communal d'urbanisme modifié d'application depuis le 8 février 1995 qui le situe en unité commerciale - artisanale et PME (Aire n°21).

Le projet est également situé dans le SDC qui le situe en zone d'habitat à caractère urbain.

Cette demande n'est pas relative à des actes et travaux visés à l'article D.IV.22 du Code du Développement Territorial.

Le projet s'écarte du GCU.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Suite à la crise sanitaire actuelle (COVID-19), le dossier peut être consulté, uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance par téléphone au 064/27.78.11 et ce, afin de garantir les mesures de sécurité et la distanciation sociale nécessaire.

En dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Division Permis - Autorisations - Infractions

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie - Département des Permis et des Autorisations - Place du Béguinage, 16 - 7000 Mons - 065/32.82.00.
- du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie - DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie - rue de l'Ecluse, 22 - 6000 CHARLEROI - 071/65.48.80.
- du demandeur : M. Istat - Directeur Opérationnel - 064/77.30.44

La Louvière, le 18 août 2020

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT